



Projet Associatif 2023-2028





Ce projet associatif est illustré par des photographies issues des travaux de l'Atelier des Acanthes à Pacé. Merci à Johanna, Stanislas, Gwendal et Ronan accompagnés par Jean-François Coupel, éducateur spécialisé.

Septembre 2022

SOMMAIRE

- I. Pourquoi actualiser notre projet associatif ?***
 - II. Historique de l'association***
 - III. Nos missions***
 - IV. Nos valeurs essentielles***
 - V. Nos principes de fonctionnement***
 - VI. Un bilan des années 2015-2022***
 - VII. La mise en œuvre de notre projet***
 - VIII. Annexes***
-

I. Pourquoi actualiser notre projet associatif ?

Ce projet vise à affirmer les valeurs essentielles du Temps du Regard et à tracer des sillons pour les prochaines années. Il s'appuie sur l'arrêté du 8 septembre 2003 du Code de l'action sociale et des familles, relatif à la Charte des droits et libertés des personnes accueillies. Sa finalité est de définir nos orientations stratégiques en réponse aux besoins d'aujourd'hui pour anticiper les défis de demain.

Ce projet est le fruit de la réflexion et du travail de tous les acteurs de la vie de l'association à savoir : le conseil d'administration, les professionnels, les personnes accueillies et résidents des services, les familles et aidants. Renouvelé en mai 2021, le nouveau conseil d'administration a acté le principe d'une méthode de co-construction participative. Un nouveau logo porté aux votes des personnes en février 2023 témoigne de ce renouveau associatif souhaité.

Ecrire un nouveau projet, c'est partager le dynamisme et l'actualité d'une association en plein essor : l'habitat « Vivre ensemble au Champ Botrel » est prévu début 2025. Bientôt, 16 personnes pourront accéder à un logement personnalisé. L'association mise également sur une dynamisation du quartier avec sa Maison de voisinage et l'accueil de jour, dont l'ouverture est prévue en Juin 2023.

C'est aussi témoigner d'une réalité actuelle, d'une crise sanitaire qui aura nécessité innovation et réactivité pour protéger et accompagner au mieux les personnes accueillies. Dans ce contexte de transformation de l'offre, un des impacts majeurs pour l'association est l'évolution de son offre d'accueil au sein des domiciles collectifs. Depuis janvier 2019, les résidents ne peuvent plus prétendre à un double accueil (foyer de vie + accueil de jour).

Dans un tel contexte, nous nous devons de rester très attentifs à garantir le maintien de la qualité de notre accueil à savoir :

- **Offrir des espaces différenciés de rencontre à chacune des personnes et ce, tout au long de son parcours de vie, quels que soient son âge, ses difficultés, ou ses singularités ;**
- **Accueillir les souhaits des personnes, être à l'écoute de leurs attentes et leur permettre d'accéder à une vie citoyenne, sans discrimination.**

L'innovation, la souplesse et l'agilité sont plus que jamais des axes forts mobilisés par l'association au-delà des nombreux principes de fonctionnement qui la construisent. **Ce projet associatif 2023-2028 devient notre nouvelle feuille de route.**

II. Historique

L'association *Le Temps du Regard* a été créée en 1986 par le personnel du Centre d'Accueil à la Journée (C.A.J.) du Gros Chêne à Rennes. Ce C.A.J. avait été ouvert le 2 janvier 1982 pour accueillir pendant la journée des personnes présentant des handicaps ou affectées de maladies invalidantes.

Il a constitué l'une des premières structures expérimentales de ce type en France, le premier accueil de jour autonome.

Bien qu'ayant répondu aux besoins des personnes repérées sur le quartier, le centre d'accueil à la journée du Gros Chêne a été fermé en août 1986, faute de financements stables.

A sa fermeture, son personnel a proposé aux personnes accueillies et à leurs familles de les rejoindre au sein de l'association *Le Temps du Regard* qui se donnait comme objectif de :

- Permettre l'ouverture et le fonctionnement durable d'un nouveau service d'accueil à la journée,
- Favoriser le maintien à domicile des personnes,
- Limiter l'institutionnalisation,
- Offrir des espaces de lien social.

I.1988 : Création du service d'accueil de jour "Le Temps d'Agir"

Le 2 mai 1988, Le Temps d'Agir ouvre ses portes dans les locaux du Foyer Guillaume d'Achon de l' Association des Paralysés de France (APF) à Rennes.

Le projet offre un lieu de vie, d'échanges, de rencontres et de développement personnel aux personnes présentant des handicaps diversifiés.

Soutenu par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, *Le Temps du Regard* conclut un contrat d'habilitation qui l'assure d'une dotation globale annuelle.

II.1996 : Création du domicile collectif "La Cour aux Bretons"

Avec l'avancée en âge des familles, un besoin en logement émane des demandes des personnes et des aidants. Un premier domicile est donc ouvert offrant 8 studios individuels et une grande salle de vie au cœur de Pacé. Le modèle d'accueil est novateur. Les personnes sont considérées comme chez elles avec des activités prévues à l'extérieur des locaux.

III. 1998 : Création du service d'accueil de jour "Les Acanthes"

C'est à la demande du Syndicat de Communes (SIASNORD) et avec le soutien de la mairie de Pacé que l'association *Le Temps du Regard* ouvre à Pacé ce nouveau service d'accueil de jour, sur les mêmes principes de fonctionnement et de gestion que Le Temps d'Agir.

IV. 2004 : Création d'un second domicile collectif "Les Huniers" et d'une place d'hébergement temporaire

Ce nouveau foyer de vie, implanté à Montgermont, accueille 9 résidents. Au regard des besoins en logement grandissants sur le territoire, une demande d'une place d'hébergement temporaire est proposée à Pacé.

V. 2009 : Création de 3 appartements autonomes "Les Haubans"

Ils sont situés à Montgermont près des domiciles des Huniers. Ce sont des places externalisées pour des personnes plus autonomes. : elles aménagent leur studio à leur convenance, bénéficient d'un accompagnement individuel pour les actes de la vie quotidienne, leur projet de vie et leurs loisirs.

VI. 2015 : Démarrage du Projet « Vivre ensemble au Botrel » à Acigné

L'association souhaite continuer de répondre aux attentes des personnes accueillies en journée dans ses services. Elle décide de lancer un projet solidaire d'accueil et de logement à Acigné, avec le soutien de la commune. Ce projet expérimental reçoit le soutien du Département pour son financement. Une partie de son fonctionnement est soutenu par des financements privés, notamment par des entreprises du territoire.

Ce projet consiste à créer un accueil de jour, un foyer de vie de 12 places, et 4 appartements diffus au sein d'un quartier, facilitant le lien entre habitants Une maison de voisinage, propriété de l'association, et un jardin partagé complètent cet ensemble : ces outils de lien social permettront de créer des espaces de rencontre et de favoriser la participation de chacun dans le quartier.

VII. 2016 : ouverture de l'accueil de jour « Le Temps de Vivre »

Le projet commence par la création de l'accueil de jour Le Temps de Vivre dans les locaux de la mairie d'Acigné. L'accueil de jour s'installe ensuite dans un appartement loué par l'association, rue des charpentiers.

VIII. 2022 - 2025 : Finalisation du Projet « Vivre ensemble au Botrel »

2023 : L'accueil de jour « Le Temps de Vivre » s'installe définitivement sur le site du Champ du Botrel en mars 2023. Il s'agit désormais d'accueillir un groupe de personnes plus important sur une surface de 200 m². L'accueil de jour fait face à la maison de voisinage. Cette salle de 67 m² permettra de proposer un tiers lieu favorable aux rencontres avec le voisinage.

IX. 2025 : 1^{er} trimestre : L'ouverture du foyer de vie le Botrel

Il accueillera 16 personnes qui bénéficieront chacune d'un studio personnalisé et d'un grand jardin de 1000 m² attenant.

III. Nos missions

Nous nous donnons comme missions :

- 1) **D'accueillir des personnes en situation de handicap** dépendantes ou ayant des maladies génératrices de handicaps qui, en principe :
 - * ne sont pas aptes au travail (en milieu ordinaire ou en milieu protégé),
 - * sont du territoire géographique de proximité.
 - et de les accompagner dans leur quotidien, contribuant ainsi à leur donner les moyens d'avoir une vie sociale et culturelle, droit élémentaire pour chaque être humain.
 - 2) **De créer et gérer des réponses** (structures et services...) qui satisfassent au mieux leurs besoins, à savoir aujourd'hui :
 - * des **accueils de jour** leur permettant d'avoir l'alternative d'un « **Ailleurs** », d'un espace de vie, de socialisation, de développement personnel et d'insertion sociale et culturelle,
 - * des **domiciles collectifs** permettant à des personnes adultes en situation de handicap, ne pouvant vivre seules et souhaitant s'installer chez elles, d'avoir un « **Chez Soi** » adapté à leurs besoins.
 - * Ces structures sont intégrées dans un collectif d'habitat ou au cœur de la cité, et bénéficient de services de proximité : transport, banques, commerces...
 - 3) **De porter une attention constante** aux besoins et désirs des personnes en situation de handicap au regard de l'évolution de la société et de les accueillir par tout autre moyen novateur et adapté à leur besoins.
-

IV. Nos valeurs essentielles

La réécriture du projet d'association a démarré par une « soirée solidarité » qui a réuni l'ensemble des salariés et des administrateurs.

Ce temps d'échange a permis de réaffirmer les valeurs partagées par tous les acteurs de l'association.

A cette occasion une fresque graphique a été réalisée pour conserver les réflexions et bilans que chacun a pu faire des dernières années.

Avec l'appui d'intervenants formateur et facilitateur graphique, des ateliers ont été proposés pour permettre des échanges en petit nombre.

Ce fut l'occasion de faire le bilan d'une longue période de pandémie qui aura transformé nos pratiques.

Plusieurs questions se sont posées :

Quel accompagnement aujourd'hui pour les personnes accueillies au sein des services du Temps du Regard ?

- ☞ Ce qu'il faut retenir ?
- ☞ Ce qu'il faut faire perdurer ?
- ☞ Ce qui ne doit pas perdurer ?
- ☞ Ce qui doit être amélioré ?

Lors de ce temps de réflexion collectif, les participants ont pu exprimer les valeurs qui les mobilisent et qui traduisent leur forte implication au sein de l'association. Parmi celles-ci, sont à retenir :



La fresque réalisée est proposée en pages 10-11.

La fresque du projet





V. Nos principes de fonctionnement

1) Accueillir les personnes en situation de handicap dans leur globalité avec respect et chaleur.

L'accueil est la première valeur sur laquelle s'est créée l'association.

Dans un lieu sécurisant, d'écoute et de disponibilité, cet accueil proposé doit pouvoir :

- permettre à chaque personne, considérée comme un sujet singulier, d'être présente dans un espace qui s'offre à elle sans attente,
- favoriser la convivialité, le lien social,
- proposer diverses activités contribuant au développement personnel,
- accompagner chaque hôte dans son parcours et l'aider à trouver sa place dans l'espace social.

2) Accueillir des personnes en situation de handicap au profil différent : une option délibérée et un équilibre à maîtriser.

Les personnes accueillies présentent un ou des handicaps ou une maladie invalidante qui nécessitent un accompagnement de la vie quotidienne.

La diversité provient de :

- l'âge des personnes accueillies (à partir de 18 ans),
 - la nature des troubles qui les affectent,
 - l'origine des handicaps (acquis ou de naissance).
-

Ce choix de la diversité et de l'hétérogénéité repose sur la dynamique qu'elle crée. Elle permet :

- la rencontre avec la différence et la relativisation de ses propres difficultés,
- l'entraide entre des personnes affectées de handicaps différents,
- la construction identitaire en évitant l'effet miroir qu'entraînent le regard sur un supposé semblable et l'identification à lui.

Mais si l'hétérogénéité est retenue comme principe de fonctionnement, elle exige cependant que l'on prête attention aux conditions nécessaires à créer une certaine harmonie :

- en respectant un équilibre entre les personnes présentant des handicaps moteurs, des maladies invalidantes ou une déficience intellectuelle et/ou psychique,
 - en accueillant, au terme d'une période d'essai, des personnes capables :
 - De vivre en groupe et en milieu ouvert,
 - D'éprouver un minimum de plaisir à fréquenter le service,
 - De s'intégrer dans des ateliers ou capables de gérer un minimum de temps libre,et ne nécessitant pas :
 - de soins médicaux réguliers trop lourds,
 - une prise en charge individuelle constante.et ne présentant pas de troubles du comportement tels qu'ils nuiraient au fonctionnement du groupe.
-

3) Créer des espaces facilitant à la fois :

- a. la relation, l'échange entre les personnes,
- b. l'émergence de l'autonomie.

a. **La participation à la vie d'un groupe** qui devient familier donne à chacun de ses membres le sentiment fort et fondé d'une appartenance : sa présence est en effet constitutive de l'existence du groupe. Celui-ci devient un milieu qui lui permet conjointement :

- d'accéder au statut de « *personne* » existant dans et pour un corps social,
- d'être reconnue comme personne à part entière et de s'éprouver comme sujet singulier.

Une telle perspective implique :

- la prise en compte de la personne dans toutes ses dimensions,
- un souci permanent de favoriser le développement et la valorisation de la personne.

b. **Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap**, c'est avant tout leur faire confiance et leur permettre ainsi d'avoir confiance en elles. Ceci suppose de la part des professionnels une attention à la singularité des personnes accueillies qui permet d'apprécier leurs dons, leurs goûts et aptitudes, de déterminer leurs capacités et de répondre de ce qui aura été observé.

Accompagner une personne en situation de handicap vers plus d'autonomie, c'est lui accorder la "confiance" que justifie l'évaluation de ses capacités.

Pour leur bien-être et leur développement, les personnes en situation de handicap ont besoin que les professionnels témoignent de leur confiance et leur accordent de prendre des risques évalués et mesurés. En effet, une tendance à l'excès de protection peut représenter une protection des professionnels plus que des personnes accueillies dont ils ont la charge avec, dans ce cas, le risque d'inhiber leurs capacités.

Le "risque zéro" n'existe pas et le viser ne peut qu'être un frein pour le sujet lui-même.

4) Créer des lieux où l'espace de vie donne à l'esthétique toute sa place

La démarche présidant à la construction de l'espace de vie donne à l'esthétique sa place. Celle-ci n'entend pas faire du beau, mais donner la sensation d'en vivre. L'aménagement et la décoration font l'objet d'une attention toute particulière en tant qu'espaces « vivants et habités ».

« L'habitat est au corps une seconde enveloppe. » (Auteur inconnu)

L'harmonie qui s'en dégage, la chaleur des couleurs, l'esprit dans lequel l'espace de vie est pensé renvoient, comme en un miroir, une image positive de soi dont la validité est indéniable, quelles que soient par ailleurs les invalidités corporelles ou mentales.

Le choix fait de mobilier non collectif repose sur le désir de ne pas neutraliser la personne en l'identifiant au groupe auquel le service s'adresse.

Il en est de même des objets, qu'ils soient utilitaires ou décoratifs.

5) Donner sa place à l'activité artistique et culturelle dans les lieux de vie

La fréquentation de lieux d'art et de culture tels que le théâtre, les salles de concerts, les musées et galeries permet l'ouverture culturelle, la mise en relation avec ses émotions, sa sensibilité et celle des autres, qu'il s'agisse de peintres, d'acteurs, de musiciens ou encore du public.

Par un accompagnement adapté, il s'agit de permettre à chacun de découvrir ou de se réapproprier les espaces de culture offerts à tout citoyen.

Donner, au sein des services, une place aux activités d'expression créative, c'est :

- permettre à ceux qui les pratiquent un travail sur le geste, le mouvement, la voix, le corps,
- c'est favoriser le développement des perceptions sensibles, intellectuelles et émotionnelles,
- c'est faciliter l'ouverture sur la vie intérieure et la rencontre avec la force de vie, cette essence même, qui nous habite tous.

On peut dire que les activités d'expression créatives répondent aux besoins de la personne dans toutes ses dimensions : corporelle, sensitive, intellectuelle et spirituelle.



6) Favoriser l'inclusion dans le quartier, la cité, le milieu ordinaire de vie, et ainsi contribuer à changer le regard de la société sur le handicap

Les lieux de vie sont pensés aussi proches que possible de “ la vie ordinaire ”.

Au centre du bourg ou au cœur d'un quartier, dans l'environnement d'un petit collectif tout à fait traditionnel, au rez-de-chaussée d'un immeuble, proches des équipements collectifs, des commerces, ils inscrivent les résidents et personnes accueillies au cœur de cette vie même, leur offrant la simplicité de contacts avec le voisinage, la possibilité de se déplacer à leur rythme dans le milieu urbain.

En ce qui concerne la relation avec l'extérieur - c'est-à-dire la vie de la cité, l'ouverture à d'autres lieux culturels, de loisirs, d'art ou de sport - l'insertion sociale renvoie le message que ces lieux sont à la disposition de tout un chacun, ce qu'une expérience ou un sentiment d'incapacité fait rapidement oublier.

La participation active dans le quartier, la cité, mais aussi l'ouverture des lieux de vie à des relations de voisinage aident à démystifier le handicap.

La promotion d'actions d'animation dans la cité confirme la capacité que les personnes handicapées sont des actrices dans la société, et par là, citoyennes à part entière.

7) Créer des équipes pluridisciplinaires de professionnels, aux compétences diversifiées, et soucieux de l'évaluation de leurs pratiques

Pour chacun des professionnels, l'objectif premier concerne l'instauration de la relation avec les personnes accueillies, relation toujours singulière, à créer, à entretenir et à réinventer sans cesse.

La diversité de l'équipe est un moyen de multiplier les compétences et de partager le travail. Elle va de pair avec la variété des activités, le souci permanent de reconnaître la personne accueillie dans sa globalité et de répondre à tous ses besoins.

Il importe donc que les différentes activités, qu'elles soient de l'ordre de l'accompagnement à la vie quotidienne ou qu'elles relèvent du développement de la personne dans tous ses aspects, soient assurées par des professionnels dont les compétences dans chacune des disciplines ont été reconnues.

Ces professionnels - dont l'association s'attachera en outre à promouvoir le bien-être - sont ainsi mieux en mesure de détecter et d'accompagner l'éclosion de capacités et de talents ou l'émergence de difficultés.

8) Veiller à ce que le développement de l'association reste compatible avec la spontanéité et préserve la qualité des relations humaines

Il convient de créer et gérer des structures dont les effectifs de personnes accueillies et de personnels permettent de préserver :

- la qualité d'accueil des personnes en situation de handicap,
 - l'individualisation des relations humaines,
 - la spontanéité,
 - l'initiative de tous, personnes accueillies et personnels.
-

9) Penser le projet dans le cadre de partenariats et de coopérations avec les familles et aidants, les municipalités et les associations, la société civile, pour favoriser l'ouverture

L'association s'est construite sur un modèle de partage et de coopération dès sa création. S'inscrire dans la vie associative du quartier est la première étape de l'inclusion recherchée pour les personnes.

Les nombreux partenariats engagés par l'association témoignent de sa vitalité. L'association est également membre du réseau d'association Le GRAAL 35 qui compte 25 associations locales. Ensemble nous contribuons à la création d'un territoire dynamique.



10) Être toujours en état de veille, ce qui implique :

- être à l'écoute des personnes en situation de handicap et repérer leurs besoins,
- être attentif aux évolutions sociétales,
- prendre en compte les évolutions technologiques,
- innover et expérimenter pour que notre réponse soit la plus adaptée possible,
- évaluer, s'assurer du bien fondé et de la **pertinence de la réponse apportée** :
 - * pour la faire progresser avec qualité,
 - * pour rendre compte et **interpeller** les responsables des politiques publiques, nos mandataires et nos partenaires dans l'action.

VI. Un bilan des années 2015-2022

Ce que nous pouvons retenir :

L'association a vécu de nombreux changements ces 5 dernières années : une nouvelle gouvernance et une nouvelle équipe de direction dans un contexte sanitaire et économique complexe.

Le projet associatif tel qu'il a été écrit en 2015 reste cependant tout à fait pertinent concernant les principes de fonctionnement associatif. La philosophie et les valeurs ont été intégralement conservées.

Des changements ont cependant dû être réalisés pour répondre aux différents enjeux sanitaires, politiques et économiques :

- l'inscription des accueils de jour dans la « Réponse Accompagnée Pour Tous »,
- le changement juridique des petits domiciles en foyer de vie,
- un « ailleurs » à repenser pour les résidents,
- un nouveau modèle de financement pour le projet habitat du Champ du Botrel.

A l'heure d'engager la réécriture du projet associatif, une commission restreinte d'administrateurs et de salariés s'est réunie à plusieurs reprises pour réactualiser notre outil de pratique collective.

Une procédure d'adoption du projet associatif a été réalisée afin de le rendre le plus participatif possible. Plusieurs temps de consultations ont été prévus.

Un travail de réécriture du projet en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) est renouvelé. Le conseil de la vie sociale est le pilote du projet.



VII. La mise en œuvre de notre projet

Projet quinquennal 2023-2028

(issu des travaux de la soirée solidarité du 24 novembre 2021)

La soirée solidarité a réuni salariés et administrateurs autour de la réécriture du projet d'association. Elle a permis à chacun de prendre le temps de faire un bilan des dernières années et d'entrevoir les futurs projets à engager dans la perspective de réécrire collectivement le Projet Associatif.

Parmi les grands projets à venir :

Poursuivre les actions engagées pour favoriser l'autodétermination des personnes : nous ne devons pas figer les limites de leurs capacités, mais les encourager en les accompagnant au mieux dans leur développement et leur citoyenneté.

Accompagner le développement des capacités des personnes. L'objectif est de renforcer l'intégration des personnes aux réunions/commissions associatives en s'appuyant sur l'expérience de participation active au sein du CVS. (Conseil à la Vie Sociale)

Participer à la transformation de l'offre : accompagner l'évolution des domiciles collectifs en foyers de vie et **renforcer les collaborations entre services** pour diversifier les réponses inclusives et les projets dans le droit commun.

Développer des relais partenariaux à toutes les étapes de la vie : accompagner la sortie d'ESAT, soutenir l'installation d'une passerelle entre les IME (jeunes en aménagement CRETON) et les accueils de jour, favoriser des projets d'immersion et garantir la continuité de parcours.

Pour aller plus loin, les actions se déclinent en plusieurs thèmes :

VIE ET ACTIONS ASSOCIATIVES

Après un changement de gouvernance en 2020, l'association renforce l'organisation de ses commissions (animation, communication, inclusion, cadre de vie...) avec l'arrivée de trois nouveaux membres au conseil d'administration. Les rôles de bénévoles administrateurs, « ambassadeurs » et adhérents sont renforcés par la création d'une commission « bénévolat » pour développer la recherche de nouveaux membres et renforcer les missions.

Les grands axes de demain :

- renforcer les compétences des membres du conseil d'administration par des actions de formation régulières,
- structurer l'équipe du siège administratif dont les missions sont transversales au sein de notre organisation multisites,
- favoriser l'ouverture de l'association et intensifier les collaborations avec les partenaires pour une visibilité territoriale accrue,
- réfléchir à l'accompagnement des familles qui n'ont pas de réponse adaptée aux besoins de leurs proches. Penser la réécriture des projets de services, la politique d'admission et d'accompagnement des personnes en incluant les évolutions légales, sociétales et les enjeux de la « Réponse Accompagnée Pour Tous ».

AUTODÉTERMINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous proposons aux personnes accueillies de nombreux temps d'échange et de moments citoyens soutenus par un CVS très actif.

Les grands axes de demain :

- Soutenir en priorité le projet de la personne et entendre sa parole
 - Favoriser les espaces d'expression
 - Formaliser les demandes de projets et les accompagner
-

ÉVOLUTION DES BESOINS DES PERSONNES

Nos missions sont de soutenir, d'accompagner et d'informer les familles et les aidants et de contribuer à rendre notre société plus inclusive. Pour cela, il faut renforcer notre implication dans les réseaux, auprès de nos partenaires médico-sociaux et sanitaires (CHSP de Rennes).

Les grands axes de demain :

- renforcer nos réponses en tissant des partenariats avec l'extérieur,
- participer au développement des « Communautés 360° »,
- **répondre aux personnes sans solution** : poursuivre les réflexions et les recherches de solutions alternatives et nouvelles,
- Développer un travail d'accueil et d'orientation en valorisant l'accompagnement au sein des accueils de jour (évaluations, stages, orientations de parcours, réponses aux sollicitations, transition de parcours) pour les jeunes en aménagement CRETON notamment.

AVANCÉE EN ÂGE

Pour respecter le parcours de vie des personnes, nous faisons en sorte de leur proposer de vivre le plus longtemps possible chez elles. Le vieillissement reste un enjeu de partenariat majeur que nous travaillons au quotidien notamment avec les FNADEPA (Fédérations nationales des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées), les services d'aide à domicile et les services spécifiques de soin pour réfléchir à de nouvelles solutions.

Les grands axes de demain :

- multiplier les formations en direction des professionnels,
- sensibiliser les familles et les personnes accueillies aux différents dispositifs de soutien déployés sur le département,
- structurer la réponse faites aux aidants (informations, conférences, aide au repérage des dispositifs...).

COMMUNICATION

Les confinements de ces dernières années de pandémie ont ouvert de nouveaux possibles. De nouveaux outils ont vu le jour pour maintenir les relations avec les familles, les personnes accueillies ou celles qui gravitent autour de l'association : une infolettre mensuelle, un site internet remis à jour et des réseaux sociaux en expansion.

Nos grands axes de demain :

- création d'une plateforme d'échanges pour l'ensemble des salariés et administrateurs avec un intranet via Microsoft 360°,
- renforcer nos liens avec les familles, la société civile et le territoire,
- siéger aux instances représentatives du territoire comme le comité de développement de Rennes Métropole, pour contribuer aux enjeux du territoire concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap et le GRAAL 35 (Groupe de Recherches et d'Actions des Associations Locales) pour la mutualisation des compétences.

INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES ET NUMÉRIQUES

Cette nouvelle réalité nous invite à impulser une dynamique de recours et d'accès au numérique et à coordonner son développement au niveau associatif.

Nos grands axes de demain :

- finaliser l'audit engagé en 2021 avec le GRAAL 35 (via un appel à projet de l'ARS) sur les systèmes d'information et la RGPD,
 - construire une charte numérique pour les salariés,
 - définir un projet pluriannuel pour la mise en place d'un dossier unique de l'utilisateur.
-

DÉMARCHE D'AMELIORATION DE L'ACCUEIL

Nous avons déposé notre candidature pour siéger au comité de développement de Rennes Métropole pour contribuer aux enjeux du territoire concernant l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le projet est celui de mener une enquête collective (Loi 2002.02 : nécessité de conduire des évaluations internes) pour se saisir des mesures d'écarts et mettre en œuvre des solutions pour y remédier.

Nos grands axes de demain :

- maintenir une veille grâce au comité de pilotage Qualité qui regroupe la directrice, des administrateurs, les responsables de services, des salariés. Il se réunit 4 fois par an pour valider l'avancement du plan d'action,
- structurer nos outils et créer une bibliothèque de ressources pour une culture professionnelle partagée. L'ensemble de la démarche d'amélioration continue de la qualité y contribue, ce qui permet de structurer l'association.

PROJETS ARCHITECTURAUX

Parmi les chantiers engagés, que nous allons devoir suivre ces prochaines années, nous rappelons :

- la réfection de la cuisine des Huniers ainsi que la rénovation de l'entrée du foyer construit en 2004,
 - les travaux de sécurisation des deux foyers de vie en lien avec un passage en ERP (classification Type J : accueil de public) en 2022,
 - le suivi d'une réflexion est engagée avec Archipel Habitat et la Ville de Rennes pour que l'association s'intègre à part entière dans le projet de réhabilitation du quartier Maurepas. Un déménagement dans les locaux de la Mairie de Trégain, à quelques mètres du site actuel, est envisagé sans qu'une date ne soit actuellement définie.
-

PROJET « VIVRE ENSEMBLE AU CHAMP DU BOTREL »

L'association est mobilisée pour la construction de 16 logements à Acigné dans un ensemble de 50 logements.

Ce projet s'inscrit dans la continuité **de nos modèles inclusifs d'habitat existants.**

Pour financer ce projet innovant, nous avons recruté une directrice du développement et des partenariats en octobre 2020 dont l'objectif était de bâtir un plan de recherche de fonds solide et pérenne. Aujourd'hui, la directrice des services assure le suivi de cette mission.

La Recherche de Fonds :

- consolider le développement de la recherche de fonds par une stratégie de recherche vers les entreprises, les particuliers et les fondations,
- engager tout un territoire dans ce projet de société par une communication autour d'un projet d'habitat solidaire,
- promouvoir le caractère innovant de son financement participatif,
- accompagner le déménagement de l'accueil de jour **Le Temps de Vivre** au premier trimestre 2023 ainsi que l'ouverture de **la Maison de voisinage en mars 2023.**

La Participation des personnes :

- construire un groupe de futurs habitants pour le foyer du Botrel et les investir dans le projet de vie partagée,
 - faire vivre « la Maison de Voisinage » du Temps du Regard en intégrant les habitants du quartier et la ville d'Acigné,
 - créer des temps de rencontre entre les services sur ce nouveau site et développer des projets communs.
-

VIII. Annexes

Annexe 1 : Procédure d'adoption du projet associatif

Annexe 2 : Le CVS et la participation des personnes accueillies à la réécriture du projet associatif

Annexe 3 : Recueil de la parole des personnes accueillies et projet de formation FALC



Annexe 1

Procédure d'adoption du projet associatif

1 - Liste des membres de la Commission « Projet/Perspectives » :

Responsable : Catherine Meunier, vice-présidente

Membres administrateurs : Eric CHEREL, président, Emmanuel BOUJU,
Margaret LONGUEVRE

Membres non-administrateurs associés :

Marie MAUDIEU, directrice ; Marc DESRUES, psychologue ; Yaël LEMANT et
Didier LUCAS, responsables de service ; Stéphanie GIOT, coordination en
délégation sur les Huniers/hébergements

Consultation et relecture :

- Membres du CVS (familles, personnes accueillies, salariés, administrateurs)
- Membres du COPIL QUALITE

2 - Calendrier d'intervention :

- Soirée solidarité : lancement de la démarche de réécriture par une réflexion collective en 13ème soirée solidarité du personnel le 24 novembre 2021
 - Réunion du CVS : 4 dates en 2022
 - Commission « Projet et Perspectives » : administrateurs/directrice/psychologue : 3 ateliers de travail de juin 2022 à avril 2023
 - Conseil d'administration : relecture les 7 mars et 11 avril 2023
 - Adoption du projet en assemblée générale le 15 juin 2023
-

Annexe 2

Le CVS et la participation des personnes accueillies à la réécriture du projet associatif



Le Conseil de la Vie Sociale se définit comme une instance de consultation des personnes accueillies au Temps du Regard.

Il est constitué afin de promouvoir le respect des droits des personnes accueillies : droit d'être informées, d'être entendues et représentées et de participer aux processus de prises de décision les concernant.

Il donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions relatives au fonctionnement de l'établissement.

De plus, il est consulté sur l'élaboration et la modification du projet associatif et du règlement de fonctionnement.

Le CVS est aussi :

- un lieu privilégié pour connaître l'association qui a créé l'établissement et qui le gère,
 - un lieu de réponses aux préoccupations de toutes les familles de l'établissement qui peuvent poser leurs questions et être interrogées,
 - un lieu où sont organisées des rencontres thématiques avec tous les parents, des fêtes pour les familles et les résidents, des visites d'établissements...
 - un lieu de propositions pour le mieux-être des personnes accueillies...
-

Le Conseil de la Vie Sociale peut permettre :

- Aux personnes en situation de handicap de s'exprimer, d'être entendues et de donner leur avis,
- D'améliorer la qualité du service offert,
- D'améliorer la communication entre les personnes accueillies, les familles, le personnel, la direction et les membres du Conseil d'Administration,
- De favoriser les projets.

Ses missions :

Donner son avis et faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement :

- L'organisation intérieure et vie quotidienne,
- Les activités, l'animation socioculturelle,
- L'animation de vie institutionnelle,
- Les projets de travaux et d'équipement,
- Relogement prévu en cas de travaux ou de fermeture,
- La nature et le prix des services,
- L'affectation des locaux collectifs,
- L'entretien des locaux.

Sa composition :

4 représentants des personnes accueillies
3 représentants des familles
2 représentants du Conseil d'Administration
3 représentants du personnel

La directrice, la référente du Conseil de la Vie Sociale et son assistant participent avec une voix consultative.

Le CVS se réunit 3 fois par an et peut solliciter une réunion supplémentaire.



Annexe 3

Recueil de la parole des personnes accueillies : rendre le projet associatif accessible à tous

L'association a fait le choix dès 2015 de proposer son projet associatif en format FALC (Facile à Lire et à Comprendre), accessible à l'ensemble des personnes accueillies.

L'association « *Lis la Vie* » de Laval nous a accompagnés dans cette création avec des ateliers de lecture et de recueil de la parole des personnes.

Le Conseil d'Administration réaffirme sa volonté de mettre à disposition deux livrets :

- un projet associatif en version ordinaire
- un projet associatif en version FALC

Pour cette nouvelle version 2023-2028, nous avons inscrit les personnes accueillies dans la démarche d'écriture avec la volonté de leur donner les moyens de s'y impliquer.

Plusieurs espaces de parole (réunion mensuelle des résidents et des personnes accueillies sur les services, réunion CVS) ont été proposés permettant aux 78 personnes accueillies de s'y exprimer.

Pour aller plus loin dans son engagement, l'association organise cette année 2023 un projet de formation FALC collectif.

Le projet associatif en version FALC sera ainsi construit, relu et validé par les personnes accueillies.

Projet de formation Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour tous : proposer la méthode FALC à tous



Plusieurs étapes en action :

- Accueil du groupe de l'ESAT UTOPI l'Hermitage formé à la méthode FALC le 7 novembre 2022

Présentation par un groupe de pairs du modèle FALC et de leurs réalisations. Le groupe de l'ESAT a participé à la relecture d'un livret de présentation d'une exposition du FRAC.

- Réunion de sensibilisation au CVS le 6 février 2023

Mme Chasles, spécialiste en FALC, est venue proposer une sensibilisation à la méthode FALC pour l'ensemble des membres du CVS (familles, personnes accueillies, salariés et administrateurs).

- Formation FALC des professionnels les 27 et 28 février 2023

3 salariés bénéficient cette année d'une formation FALC : la référente du CVS, le co-référent et la secrétaire du Temps du Regard. La formation se déroule au centre de formation du CREAI.

Extrait du compte-rendu de la réunion du CVS du 7 novembre 2022 :

4 Accueil du groupe formé à la méthode FALC (Facile A Lire et à Comprendre)

Les 6 membres du CVS de l'Esat de St Jacques de la lande et de l'Hermitage ainsi que la référente CVS ont bénéficié de cette formation qui permet de réaliser un compte-rendu facile à lire pour tous. Ce compte-rendu est soumis à des règles :

- une écriture très lisible Arial 14,
- des pictogrammes faciles à reconnaître.

Ce groupe a fait appel à des partenaires culturels afin d'améliorer les pictogrammes, par exemple le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) de Bretagne. Le groupe de l'ESAT a participé à la relecture d'un livret de présentation d'une exposition du FRAC.

La méthode FALC semble satisfaisante mais est chronophage. Elle apporte néanmoins des satisfactions car les écrits sont présentés dans les ateliers et là, des questions peuvent être posées et ce n'est qu'ensuite qu'il y a relecture du compte-rendu et distribution. Dans chaque atelier, il y a un membre du CVS qui collecte les questions soumises au CVS et qui permet la lecture du compte-rendu.



Notre projet associatif



Association LE TEMPS DU REGARD

Accompagnement de personnes adultes en situation de handicap

15, rue de la Marbaudais
35700 RENNES

Téléphone : 02 99 38 82 44
Messagerie : secretariat@letempsduregard.org
Site internet : www.letempsduregard.fr

Avril 2023
